Arômes destinés à être employés dans les denrées alimentaires

1993/0478(COD) - 05/05/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a adopté le rapport de Mme Kirsten JENSEN (PSE, DK) sur la proposition de règlement sur les arômes destinés à être employés dans les denrées alimentaires. Il s'agit d'atteindre un niveau de protection élevé des consommateurs, de permettre la libre circulation des biens dans le marché intérieur et de créer une plus grande sécurité juridique pour les opérateurs économiques particulièrement de l'industrie agro-alimentaire. Le rapport a mis en évidence que la directive 88/388/CEE ne pourra atteindre ses pleins effets que dans la mesure où la procédure communautaire est approuvée. Le comité scientifique de l'alimentation doit avoir le dernier mot en ce qui concerne les substances qui peuvent être inclues dans la "liste positive".